

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Suicide

des négociations avec le bureau du coroner de Montréal dans le même sens, mais a d'autres priorités.

La première démarche du bénévolé de Suicide Action Montréal qui décroche le téléphone pour répondre à une personne en crise suicidaire est de chercher à connaître le nom de son interlocuteur, et son adresse surtout, pour pouvoir y envoyer du secours le plus rapidement possible. Quand les appels sont référés à Suicide Action Montréal par le 911, la provenance de l'appel est déjà connue. Dans les autres cas, SAM peut demander à Bell Canada de retracer l'appel.

Qui a recours aux services de Suicide Action Montréal?

Le suicide n'épargne personne. On nous a déjà appelé pour un enfant de huit ans, raconte Réjean Marier, et des personnes de 80 ans nous crient au secours mais notre clientèle est constituée en majorité de 25-38 ans. Cinquante-cinq pour cent environ de cette clientèle est de sexe féminin, et depuis que SAM offre des services bilingues, un quart de la clientèle est constituée d'anglophones.

Financé par le ministère des Affaires sociales, par Centraide et par des dons individuels, Suicide Action Montréal n'offre ses services que depuis le 1er mai 1984. SAM aimerait pouvoir diversifier son financement, restreint par diverses contraintes, notamment celle de la territorialité. Pourtant, la vocation de SAM est supra-régionale et sa clientèle se retrouve autant à Montréal que sur la Rive-Sud, qu'à Laval et dans la région des Laurentides-de Lanaudière.

Des 10 permanents de SAM, cinq se consacrent au travail clinique, deux au travail communautaire et les trois autres à des fonctions administratives.

Le travail clinique ne se résume pas à l'intervention téléphonique, mais c'est néanmoins ce type d'intervention qui exige le plus de bénévoles. Ces derniers ne doivent surtout pas pas être animés de sentiments de « sauveur », en cas d'« chec », leur fardeau serait trop lourd à porter. Ce sont d'ailleurs les bénévoles de ce type qui sont les premiers à céder à la tension.

Les bénévoles sont triés sur le volet, et suivent une cinquantaine d'heures de cours de formation, après lesquelles ils se mettent au travail, mais avec un « parrain », un bénévole d'expérience. Toute cette formation est entre-coupée de deux séances d'évaluation.

Depuis l'année dernière, le travail clinique s'adresse aussi aux endeuillés, c'est-à-dire aux proches d'un suicidé qui vivent les séquelles du drame sous forme de culpabilité, d'impuissance, de colère, de révolte, etc. La rencontre se fait à domicile, avec les membres de la famille. Pour les personnes qui veulent aller plus loin encore dans leur démarche, on leur offre un accompagnement éprouvé, SAM organise sur une période de 16 semaines huit rencontres avec des groupes d'entraide.

Le suicide étant un sujet tabou, les proches des endeuillés savent rarement comment aborder le sujet et cherchent plutôt à l'éviter. La société tend d'autre part à aseptiser les émotions, ce qui est plutôt néfaste. Les mécanismes de prévention de SAM, explique Réjean Marier, sont très importants parce que les risques suicidaires sont plus élevés dans une famille qui a déjà été éprouvée par un suicide. Il ne s'agit donc pas dans ces cas seulement de support aux endeuillés mais aussi de prévention.

La prévention en milieu communautaire, qui est du ressort de deux bénévoles de SAM, prend forme de sessions d'information avec des enseignants, des infirmières en milieu scolaire. Ces nouvelles ressources, une fois maîtrisé l'abc de l'intervention auprès d'un suicidaire, peuvent se révéler précieuses. La CECM s'est montrée emballée par le projet, mais n'a pas les ressources financières pour lui permettre de s'étendre, déplore Réjean Marier.

Ce sont les parents qui sont les plus rébarbatifs à ce genre de prévention, dit amèrement M. Marier.

Ils nous répondent que le suicide n'existe pas dans le milieu que fréquente leur enfant. Par contre, les parents des enfants qui ont connu une expérience de suicide dans leur école sont très heureux de notre intervention, remarque M. Marier.

Suicide Action Montréal: 522-5777; Centre de prévention du suicide de Québec (CPS): 525-4588; CPS Granby 375-4252; (Abitibi) Témiscamingue 1-800-367-6407; Carrefour Intervention Suicide Sherbrooke 821-4661; CPS-Lac St-Jean 545-1919.

-FIN-

◆ Amiante

Le ministre Savoie croit néanmoins fermement que jamais on ne bannira tout usage de l'amiante.

« On ne manque pas de gens pour défendre la cause de l'amiante », a-t-il noté en rappelant que les porte-parole de l'industrie aux États-Unis et au Canada, les gouvernements québécois et canadiens ainsi que plusieurs savants réputés avaient déjà présenté de puissants arguments contre une interdiction totale.

Actuellement, au Congrès, il n'y a pas de défenseurs de l'amiante; au sein de l'Administration, il y en a quelques-uns jugeant qu'on peut utiliser l'amiante sans danger avec la mise en place d'un sévère code d'usage.

M. Savoie juge qu'il peut être encore possible d'amener l'Agence américaine de protection de l'environnement à changer d'idée. En janvier dernier, cet organisme de l'Administration Reagan, a annoncé qu'il allait chercher à faire interdire progressivement au cours des dix prochaines années l'amiante, l'exploitation des mines d'amiante ainsi que les importations, parce que la moindre exposition à ce produit peut être dangereuse.

Depuis longtemps, on associe l'amiante à des affections des poumons ainsi qu'à plusieurs troubles respiratoires.

L'an dernier, le Canada a exporté environ pour \$55 millions Can. de fibres d'amiante brut aux États-Unis; la majeure partie de ces exportations provenait du Québec.

L'agence américaine a indiqué qu'elle rendra une décision définitive l'été prochain. Les dirigeants de l'industrie la supplient de tenir une deuxième série d'audiences pour leur permettre de mieux faire valoir leur point de vue.

Si l'agence refuse, l'industrie contestera sa décision devant les tribunaux, a dit M. Savoie, qui a aussi essayé de persuader les hommes politiques et les membres du gouvernement américain qu'il a rencontrés de se rendre au Canada pour visiter les mines d'amiante.

Entre-temps, un comité mis en place par un tribunal a entrepris mercredi une campagne auprès de milliers de victimes de l'amiante afin qu'ils réclament leur droit de voter comme créanciers lors de la restructuration de la Manville Corp. Cette société a déjà été le plus important producteur d'amiante aux États-Unis.

La loi sur les faillites leur permet de voter, a fait savoir l'avocat du comité des victimes. Selon le plan de réorganisation de la Manville, qui a abandonné l'amiante complètement, un fonds de \$815 millions sera mis en place surtout pour régler les poursuites des victimes contre la compagnie. Ce fonds pourrait atteindre \$2,5 milliards au bout de 27 ans.

Plus de 16,500 personnes, malades à la suite de contacts avec l'amiante, poursuivent la Manville pour plus de \$12,5 milliards.

◆ Dupras

M. Dupras reprend donc à son compte l'un des leitmotivs des exposés budgétaires de M. Yvon Lamare, président du comité exécutif.

Dans tous ses budgets, M. Lamare tentait de réduire le taux d'imposition des contribuables et, en prenant en compte l'inflation, concluait à la stabilisation, voire la diminution, du fardeau fiscal. C'est ainsi que le propriétaire d'une maison unifamiliale évaluée à \$39,400 en 1980 a payé cette année-là \$1,490; en 1986, sa maison évaluée \$76,700, le même propriétaire a acquitté une facture municipale de \$2,114, une augmentation de 42 %, qui, lorsque dégonflée de la hausse des prix, devient dans les livres comptables une réduction de 4,8 %.

Depuis deux ans, bien que l'évaluation imposable équivalente uniformément ait augmenté de plus de \$2 milliards chaque année, l'administration municipale n'a pu diminuer le taux d'imposition de plus de \$0,01 par année.

M. Dupras compte sur une accélération du développement de la ville pour accroître les revenus municipaux sans augmenter les taxes des contribuables.

Dans ce but, il a proposé hier la création d'un Fonds de développement dont la gestion sera confiée à une société paramunicipale.

Le Fonds servira à revitaliser le tissu urbain en intervenant directement, là où le secteur privé hésite à intervenir. Sa dotation proviendra du produit de la surtaxe sur les terrains vagues (un peu plus de \$6,4 millions en 1986).

« La création de ce fonds original mettra Montréal à l'avant garde dans le domaine de l'urbanisme et du développement urbain », affirme M. Dupras. « En la mettant de l'avant, le PCM se fait promoteur d'un urbanisme générateur de projets et d'une approche active à la mise en valeur de multiples potentiels de notre ville. »

La mission du fonds proposé recoupe le mandat de la Société de développement de Montréal (SODEMONT), société paramunicipale constituée en 1982 avec une dotation municipale de \$5 millions. SODEMONT se distingue des sept autres sociétés paramunicipales par le caractère général de son mandat. Elle peut acquérir, rénover, restaurer, construire, démolir, vendre, louer ou administrer des immeubles de toute na-

La CUQ devra modifier substantiellement son projet d'épuration des eaux usées

QUÉBEC (PC) — La Communauté urbaine de Québec se doit de réaliser au plus tôt son projet d'épuration des eaux usées mais elle devra l'amender substantiellement si elle veut satisfaire les impératifs de la santé publique, de l'aménagement du territoire et des finances publiques.

Voilà, succinctement résumé, l'essentiel du rapport que le Bureau d'évaluation environnementale, présidé par Mme Louise Roy, a remis, hier, à la CUQ et, rendu public quelques minutes plus tard au cours d'une conférence de presse suivie d'une rencontre avec les citoyens et organismes intéressés.

En gros, la CUQ devrait:

- 1 — Ériger deux stations d'épuration des eaux usées, l'une à l'est et l'autre à l'ouest, tel que déjà prévu;
- 2 — Conserver l'emplacement 28, à la CUQ et, rendu public quelques minutes plus tard au cours d'une conférence de presse suivie d'une rencontre avec les citoyens et organismes intéressés;
- 3 — Renoncer à l'emplacement 9, à l'ouest, et construire plutôt l'usine prévue à Ste-Foy, sur un terrain qui

est situé près de l'intersection des autoroutes Charest et Henri IV;

4 — Mettre en veilleuse la décision d'incinérer les boues des deux usines à l'incinérateur régional, le temps d'étudier la technique de la digestion anaérobie et de pouvoir comparer les avantages et les inconvénients inhérents à ces deux techniques pour être ensuite apte à déterminer laquelle est la plus acceptable sur le plan L'environnemental;

5 — Enfin, créer une Commission permanente d'assainissement des eaux de la région de Québec qui serait principalement formée par des maires et des élus des municipalités membres de la communauté.

Le Bureau d'évaluation environnementale recommande également à la CUQ de retenir le procédé Biodroff pour traiter ses eaux usées et l'utilisation des rayons ultra-violet pour désinfecter les effluents des usines d'épuration durant l'été.

Ces techniques étant nouvelles, le Bureau juge que leur usage présente des risques au niveau des coûts d'opération.

En conséquence, le Bureau sug-

gère à la CUQ et au ministère de l'Environnement de s'entendre sur le partage équitable de ces risques et d'inclure cet arrangement dans le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties.

Les changements que le Bureau d'évaluation propose à la CUQ produiront une hausse d'environ \$36 millions du coût de réalisation du projet d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine.

Celle-ci s'était entendue avec le ministère de l'Environnement sur une enveloppe globale de \$220 millions (dollars 86). Le projet comprenait alors la construction de deux stations d'épuration et la coïncidence des boues à l'incinérateur régional.

La proposition du Bureau d'évaluation conserve les deux stations mais suggère que la digestion anaérobie pourrait possiblement remplacer la coïncidence. Elle veut également que la CUQ utilise un autre emplacement de Ste-Foy que celui qui avait été choisi. Le coût: \$255 millions.

Conscient de l'écart existant entre

sa proposition et le projet de la CUQ, le Bureau d'évaluation recommande au ministère de l'Environnement de le subventionner sur la même base que celle sur laquelle il y avait déjà eu entente.

Selon le Bureau d'évaluation, Environnement-Québec est le promoteur du projet au même titre que la Communauté urbaine de Québec.

Enfin, le Bureau d'évaluation s'inquiète également, dans son rapport, des effets négatifs éventuels de la pollution industrielle sur le rendement des stations d'épuration des eaux domestiques que la CUQ veut exploiter à compter de 1990.

À cet égard, le Bureau demande au ministère de l'Environnement de voir à ce que le programme de correction des 70 industries jugées polluantes soit complété au moment de la mise en marche des stations.

Il recommande également à la CUQ de se doter d'une réglementation qui ait des dents afin de pouvoir contrer efficacement toute dérogation de la part de l'une ou l'autre des industries concernées.

Un rapport bien accueilli

QUÉBEC (PC) — Le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), M. Michel Rivard, se dit satisfait dans l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport d'enquête du Bureau d'évaluation environnementale sur le projet d'épuration des eaux de la CUQ.

Commentant le rapport rendu public hier, M. Rivard a, dans un premier souffle, affirmé: « Je suis satisfait de voir que le rapport reconnaît la pertinence de notre projet. Il reconnaît aussi le principe de deux usines d'épuration, la pertinence de le recouvrir et la valeur du procédé retenu, le procédé Biodroff. »

Par ailleurs, les recommandations du bureau d'évaluation environnementale ont été accueillies très favorablement par les élus municipaux de la région qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition.

Des représentants des trois partis politiques municipaux de Sainte-Foy n'ont pas manqué de pavoiser tout particulièrement relativement à la recommandation de déplacer le site de l'usine de traitement.

« Je jubile, j'exulte. Je suis très heureuse. Le Bureau d'étude a retenu nos arguments relativement au développement du territoire. Je suis satisfaite de voir que le nouveau site est encore sur le territoire de Sainte-Foy. Je ne voulais pas que les gens d'ailleurs pensent que les citoyens de Sainte-Foy voulaient déplacer le problème à l'extérieur de la municipalité », déclare le maire de Sainte-Foy, Mme Andrée Boucher.

Le président de Pouchet-Sainte-Foy, M. Gilles Carignan, estime que les conclusions du rapport constituent une victoire pour les fidèles. « Le rapport devrait faire l'unanimité à Sainte-Foy », affirme-t-il.

Estimant que le rapport propose des consensus qui pourraient être

bien acceptés par tous et que, de façon générale, il sera bien reçu par tous, Michel Rivard estime que ça prendra une douzaine de jours avant que la CUQ n'adopte une position officielle sur son contenu.

« Le Bureau a pris 82 jours pour faire son travail, on peut bien se donner une douzaine de jours pour prendre une décision », dit-il. Le conseil de la CUQ doit se réunir le 23 septembre. La question de l'épuration des eaux pourrait alors être inscrite à l'ordre du jour.

Par ailleurs, les recommandations du bureau d'évaluation environnementale ont été accueillies très favorablement par les élus municipaux de la région qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition.

Des représentants des trois partis politiques municipaux de Sainte-Foy n'ont pas manqué de pavoiser tout particulièrement relativement à la recommandation de déplacer le site de l'usine de traitement.

« Je jubile, j'exulte. Je suis très heureuse. Le Bureau d'étude a retenu nos arguments relativement au développement du territoire. Je suis satisfaite de voir que le nouveau site est encore sur le territoire de Sainte-Foy. Je ne voulais pas que les gens d'ailleurs pensent que les citoyens de Sainte-Foy voulaient déplacer le problème à l'extérieur de la municipalité », déclare le maire de Sainte-Foy, Mme Andrée Boucher.

Le président de Pouchet-Sainte-Foy, M. Gilles Carignan, estime que les conclusions du rapport constituent une victoire pour les fidèles. « Le rapport devrait faire l'unanimité à Sainte-Foy », affirme-t-il.

Porte-parole de l'autre parti d'opposition, le Renouveau municipal, M. Gilles Myrand se réjouit du contenu du rapport du Bureau d'évaluation environnementale. « On est satisfait de voir que la plupart de nos suggestions ont été retenues. Le choix du nouveau site est excellent », précise-t-il.

À la ville de Québec, le maire Jean Pelletier est à l'extérieur. Cependant, la conseillère du quartier Limoilu (quartier où sera localisée la deuxième usine de traitement), Mme Marielle Guay-Migneault, s'est dit très satisfaite du rapport. « Ça rencontre nos objectifs et ça nous laisse le temps de trouver une solution au traitement des boues », dit-elle.

Quant au parti d'opposition, le Rassemblement populaire, il se réjouit des recommandations du Bureau dirigé par Mme Lise Roy.

« La commission d'étude s'en est tenue aux faits. Elle a reconnu les risques pour la santé de la population de Limoilu. Elle rejette également la coïncidence comme option privilégiée. L'organisme a retenu plusieurs de nos recommandations », de soutenir M. Claude Larose, responsable du dossier au Rassemblement populaire et ex-candidat à l'échevinage dans Limoilu.

Enfin, le maire de Beauport, M. Jacques Langlois, estime que le Bureau d'évaluation environnementale a fait un travail très sérieux qu'il va falloir étudier à fond. Cependant, le maire Langlois émet des réserves sur la suggestion d'utiliser des carrières de sa ville pour recevoir les boues des usines de traitement.

Révision par Victoria de ses prix du bois

Un pas dans la bonne direction

— Clayton Yeutter

WASHINGTON (PC) — Selon le représentant américain au Commerce, M. Clayton Yeutter, la décision du gouvernement de la Colom-

bie-Britannique de réviser ses politiques de fixation des prix du bois constitue une reconnaissance de la validité des préoccupations manifestées par les États-Unis à ce sujet.

M. Yeutter a décrit mercredi l'initiative de la Colombie-Britannique comme un développement positif dans la longue dispute qui les oppose sur les exportations de bois d'oeuvre.

Les États-Unis soutiennent que les frais de coupe exigés par la province sont à ce point inférieurs aux tarifs américains qu'ils équivalent à des subventions déguisées.

« Nous sommes de toute évidence satisfaits, a déclaré M. Yeutter. Reste à voir si cela améliorera les chances d'un règlement de cette question bilatérale — seul le temps le dira. Nous n'avons encore rien vu de précis. »

Face à la menace d'imposition de tarifs compensatoires sur les importations de bois d'oeuvre canadien, le gouvernement de la Colombie-Britannique, sous le leadership du nouveau premier ministre Bill Vander Zalm, a annoncé la semaine dernière une révision de ses politiques forestières.

Le ministre provincial des Forêts, M. Jack Kempf, avait alors estimé que le système actuel de fixation des prix ne procurait pas au gouvernement suffisamment de revenus.

Plus tôt cette semaine, le ministre fédéral du Commerce international Mme Pat Carney a demandé au secrétaire américain au Commerce M. Malcolm Baldrige d'attendre que la Colombie-Britannique ait complété sa révision pour rendre un jugement préliminaire sur la question de savoir si, oui ou non, les exportations canadiennes de bois sont subventionnées. Rien n'indique pour l'instant que M. Baldrige accèdera à la requête de Mme Carney.

« Le gouvernement a flanché et a pris la fuite sur cette question. Il faudra nous contenter de ce qu'ils voudront bien nous donner », a affirmé M. Skelly.

Plus tôt cette semaine, le ministre fédéral du Commerce international Mme Pat Carney a demandé au secrétaire américain au Commerce M. Malcolm Baldrige d'attendre que la Colombie-Britannique ait complété sa révision pour rendre un jugement préliminaire sur la question de savoir si, oui ou non, les exportations canadiennes de bois sont subventionnées. Rien n'indique pour l'instant que M. Baldrige accèdera à la requête de Mme Carney.

« Le gouvernement a flanché et a pris la fuite sur cette question. Il faudra nous contenter de ce qu'ils voudront bien nous donner », a affirmé M. Skelly.

Plus tôt cette semaine, le ministre fédéral du Commerce international Mme Pat Carney a demandé au secrétaire américain au Commerce M. Malcolm Baldrige d'attendre que la Colombie-Britannique ait complété sa révision pour rendre un jugement préliminaire sur la question de savoir si, oui ou non, les exportations canadiennes de bois sont subventionnées. Rien n'indique pour l'instant que M. Baldrige accèdera à la requête de Mme Carney.

« Le gouvernement a flanché et a pris la fuite sur cette question. Il faudra nous contenter de ce qu'ils voudront bien nous donner », a affirmé M. Skelly.

mettre à la négociation des questions comme l'exportation d'électricité car on a déjà un libre échange actuellement. Tout ce qui peut arriver c'est que le Canada y perde.

parlementaire. Une quarantaine de groupes et d'associations seront entendus par les députés. Mais le porte-parole de l'opposition et député de Duplessis, M. Denis Perron, reproche au ministre de refuser d'entendre huit groupes régionaux, craignant, selon lui, qu'ils émettent un point de vue discordant des regroupements dits nationaux.

Le nouveau Guide sera en quelque sorte le bras agissant du futur régime forestier et aura force de règlement. Il vise à assurer le maintien de la vocation et de la qualité des terres publiques, ainsi que la mise en production optimale des forêts publiques.

Trois catégories de terres publiques sont identifiées:

- celles qui présentent des potentiels de production élevés sur les plans forestier, récréatif et faunique;
- celles qui comprennent les refuges fauniques, les terres zonées agricoles, les sites fauniques, récréatifs et d'utilité publique;
- celles qui regroupent les parcs provinciaux, les réserves écologiques et les terres relevant du régime de la Baie James et du Nouveau-Québec.

Les mesures mises au point de façon concertée visent à: assurer la régénération de la forêt; protéger les lacs et les cours d'eau, la faune, les sites récréatifs, les sites d'utilité publique.

En chantier depuis quelques années, le nouveau régime forestier répond aux aspirations des intéressés et vise à protéger un important patrimoine, qui subit de graves périls, explique M. Côté. Pour lui, le Québec doit prendre rapidement un virage fondamental, un emploi sur dix dépendant de la forêt. Il s'appuie sur l'exemple de la Finlande, estimant qu'il faut investir pour survivre, imposer une tarification plus équitable, s'occuper de la régénération de la forêt exploitée.

« Les mesures mises au point de façon concertée visent à: assurer la régénération de la forêt; protéger les lacs et les cours d'eau, la faune, les sites récréatifs, les sites d'utilité publique. »

En chantier depuis quelques années, le nouveau régime forestier répond aux aspirations des intéressés et vise à protéger un important patrimoine, qui subit de graves périls, explique M. Côté. Pour lui, le Québec doit prendre rapidement un virage fondamental, un emploi sur dix dépendant de la forêt. Il s'appuie sur l'exemple de la Finlande, estimant qu'il faut investir pour survivre, imposer une tarification plus équitable, s'occuper de la régénération de la forêt exploitée.

« Les mesures mises au point de façon concertée visent à: assurer la régénération de la forêt; protéger les lacs et les cours d'eau, la faune, les sites récréatifs, les sites d'utilité publique. »

En chantier depuis quelques années, le nouveau régime forestier répond aux aspirations des intéressés et vise à protéger un important patrimoine, qui subit de graves périls, explique M. Côté. Pour lui, le Québec doit prendre rapidement un virage fondamental, un emploi sur dix dépendant de la forêt. Il s'appuie sur l'exemple de la Finlande, estimant qu'il faut investir pour survivre, imposer une tarification plus équitable, s'occuper de la régénération de la forêt exploitée.

« Les mesures mises au point de façon concertée visent à: assurer la régénération de la forêt; protéger les lacs et les cours d'eau, la faune, les sites récréatifs, les sites d'utilité publique. »

braconnier et de son véhicule, même s'il s'agit d'un véhicule loué, ce qui forcerait les entreprises de locations à prendre leurs précautions avant de louer un véhicule à un chasseur.

« Un original tué par braconnage coûte de \$5,000 à \$8,000 à l'Etat », a souligné le ministre.

Par ailleurs, le nombre d'agents de conservation de la faune sera porté à 500 d'ici deux ans, a assuré le ministre.

Il y a actuellement 350 agents et le ministère a été autorisé par le Conseil du trésor à procéder à l'embauche de 75 agents additionnels d'ici le 31 mars 1987.

De plus, le matériel dont disposent ces agents sera amélioré, notamment le matériel de communications.

Braconnage: Picotte se fera plus sévère

QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Chasse et de la Pêche M. Yvon Picotte a servi un sévère avertissement aux braconniers mercredi.

La Loi sur la faune sera rendue plus sévère cet automne et le braconnage sera la cible de cette réforme, a indiqué le ministre lors d'une rencontre avec la presse.

Une des mesures envisagées par M. Picotte consisterait à ordonner la saisie de tout le matériel d'un braconnier: véhicule, armes, etc.

« Augmenter les amendes n'est plus suffisant car les braconniers deviennent incapables de les payer », a dit le ministre.

Aussi, les autorités du ministère croient que la meilleure façon de procéder pourrait être d'autoriser la saisie sur-le-champ du matériel d'un

11 septembre
par la PC et l'AP

- 1982: un hélicoptère militaire américain s'écrase sur une autoroute allemande, entraînant dans la mort ses 46 occupants, parmi lesquels de nombreux parachutistes français.
- 1981: les pompiers de Montréal sont condamnés à verser \$ 10,000 à une des victimes du « week-end rouge ».
- 1975: le ministre fédéral des Finances, John Turner, remet sa démission.
- 1973: le président Salvador Allende est renversé par un coup d'Etat militaire au Chili; les putschistes annoncent qu'il s'est donné la mort.
- 1972: clôture des XXèmes Jeux olympiques à Munich où les Canadiens ont gagné deux médailles d'argent et trois de bronze.
- 1971: l'ancien « numéro un » soviétique Nikita Khrouchtchev meurt à 77 ans.
- 1968: premier détournement d'avion au Canada quand un pirate tente de détourner sur Cuba un appareil d'Air-Canada. Le pirate se rend à la police à Montréal.
- 1958: décès à l'âge de 69 ans de Camilleien Houde qui avait été maire de Montréal pendant 18 ans.
- 1916: treize travailleurs perdent la vie dans l'effondrement de la travée centrale du pont de Québec.
- 1847: un ouragan fait 300 morts à Terre-Neuve.

SPORTS

Grâce à sa détermination Jim Nelford fait un retour à la compétition

BRANTFORD, Ontario (PC) — Jim Nelford ne se fait aucune illusion même s'il s'apprête à participer, ce matin, à son premier tournoi de 72 trous depuis un an.

Selon tous les pronostics des médecins, il ne devrait même pas se retrouver sur le même terrain que les 99 autres professionnels et 100 amateurs qui se disputent jusqu'à dimanche les honneurs du championnat de l'Association canadienne des golfeurs professionnels.

Il y a un an, la prometteuse carrière de Nelford était soudainement compromise lors d'un grave accident survenu alors qu'il faisait du ski nautique.

Le bras droit mutilé en neuf endroits par l'hélice d'un bateau et quelques nerfs lacérés, les médecins n'avaient guère espoir de lui permettre de retrouver l'usage de son bras. C'était sans compter sur sa détermination.

« Ils étaient enchantés », confie Nelford au sujet de l'équipe médicale qui a remis son bras en état. Pour ce faire, les médecins ont inséré une plaque de 25 centimètres et 13 vis pour ressouder l'os.

Son retour à la compétition a commencé il y a un mois lors du tournoi de Vail, au Colorado, et il a ensuite participé à l'Omnium de Colombie-Britannique à la fin août.

Il a retrouvé seulement 50 % de ses capacités sur son étreinte de la main droite, mais il prévoit une amélioration notable lorsque la guérison sera complétée.

Bien que Nelford ne s'attende pas à remporter le championnat de la CPGA, il voit ce tournoi disputé sur le parcours de 6,662 verges du club de golf de Brantford comme toile de fond à un éventuel retour sur le circuit de la PGA.

« J'aimerais effectuer un retour sur le circuit au mois de janvier, et il semble que ce soit le meilleur moment », a révélé le golfeur de 31 ans qui s'est joint au circuit de la PGA en 1977 après des victoires successives en 1975 et 1976 au championnat amateur canadien.

Il n'a jamais gagné un tournoi de la PGA, mais ses deux deuxième positions lui ont permis de gonfler ses gains en carrière à \$400,000.

Le championnat de l'Association canadienne des golfeurs professionnels — la dernière de neuf épreuves comptant pour l'Ordre du Mérite — met fin à la saison au pays.

Dave Barr de Kelowna, en Colombie-Britannique, un régulier sur le circuit de la PGA, est en bonne posture pour défendre à la fois son championnat de la CPGA et l'Ordre du Mérite. Ses gains de \$57,549 sur le circuit de la PGA — au 104e rang sur la liste — sont certes à la baisse cette saison. Mais il a mérité \$45,525 sur le circuit canadien grâce à une deuxième position à l'Omnium de Colombie-Britannique.

Bob Panasiuk de Windsor, en Ontario, est deuxième dans la course à l'Ordre du Mérite. Avec des gains de seulement \$22,441, même une victoire dimanche serait insuffisante pour lui permettre de rejoindre Barr.

Dan Hallderson, un autre régulier sur le circuit de la PGA, le Torontois Jerry Anderson, un vétéran des circuits européens, et l'expérimenté Al Balding, qui évolue sur le circuit senior, ont également été exemptés de la ronde de qualifications.

Environ 80 joueurs ont d'ailleurs tenté, hier, sur le parcours du club Glendale, de mériter l'une des 50 dernières places disponibles. Terry Hashimoto de Winnipeg, Jack Westhove de Burnaby et Brian MacDonald de Valleyfield ont terminé la ronde de qualifications sur un pied d'égalité à 68.



Valdez et Tejada impressionnent dans la défaite Les Mets à 2 doigts du championnat

BERNARD CYR

NEW YORK (PC) — Les Mets de New York ont souhaité la bienvenue dans les ligues majeures au lanceur de 21 ans Sergio Valdez en défaisant les Expos de Montréal 6-1, hier soir devant 31,934 spectateurs au stade Shea.

Les Expos se sont de même coup approchés d'une élimination officielle. À leur prochaine défaite ou à la prochaine victoire des Mets, le tour sera joué.

Présentement, le mieux qui puisse arriver aux Expos est une égalité au sommet à la fin de la saison et il faudrait certes une intervention surnaturelle pour que cela se produise.

Les Expos accusent en effet un retard de 24 matches sur les Mets, qui ont quant à eux réduit leur chiffre magique à deux.

On prévoit maintenant que l'équipe new-yorkaise remportera son premier championnat en 13 ans lors de sa série de fin de semaine contre les Phillies à Philadelphie.

Les Mets ont été sans pitié pour le jeune Valdez, un lanceur droitier qui commençait son premier match dans les ligues majeures après une bonne saison dans une ligue de classe A.

Les Mets ont en effet marqué quatre points dès la première manche contre lui, grâce à des circuits, bons

pour deux points chacun, de Keith Hernandez et Mookie Wilson.

Valdez (0-1) a fait face à neuf frappeurs en première manche, accordant quatre coups sûrs et deux buts sur balles, avant de rentrer à l'abri.

« Ce n'est pas facile pour un jeune lanceur de commencer sa carrière contre cette équipe », a dit le directeur général Murray Cook, témoin de la scène.

« Je crois cependant qu'il est fort mentalement et qu'il va s'en remettre. Après tout, Jay Tibbs a aussi donné quatre points aux Giants de San Francisco en première manche, récemment », a noté Cook.

Et Valdez a un peu donné raison à son patron puisque dans les cinq manches suivantes, il a blanchi les Mets en ne leur permettant que trois coups sûrs, tous des simples.

Il a notamment retiré les six frappeurs qu'il a affrontés, en cinquième et sixième reprises.

Un peu d'Andujar... Certains ont cru déceler en Valdez un peu de son compatriote dominicain Joaquin Andujar, mais seulement dans sa physionomie et son élan.

Valdez a quitté le match en septième manche, après avoir accordé des simples consécutifs à Wally Backman et Keith Hernandez.

Il a cédé sa place à Andy McGaffigan, qui a été atteint par une balle frappée par Gary Carter et qui a

laissé à son tour sa place à Bob McClure.

Les Mets ont ajouté deux points à leur avance dans cette manche, grâce au ballon-sacrifice de Darryl Strawberry et à l'erreur de Wayne Krenchicki sur un coup de Mookie Wilson.

Table of baseball statistics for Expos and Mets, including columns for 'Expos', 'Mets', 'ab', 'p', 'cs', 'pp', 'ab', 'p', 'cs', 'pp'.

Point victorieux — K Hernandez (12). E — Krenchicki, DJ — Montréal 1, LSE — Montréal 7, New York 8, 2B — Mazzilli, C — K Hernandez (12), M Wilson (9), BS — Strawberry.

Table of baseball statistics for Montreal and New York, including columns for 'Montreal', 'New York', 'ML', 'CS', 'R', 'PM', 'BB', 'RB'.

Valdez a lancé à 2 frappeurs à la 7e. Atteint — Rivera par Darling, ML — Darling, BP — Tejada. D — 2.40. A — 31,934.



Wilson.

Les frappeurs des Expos ont quant à eux été limités à cinq simples par Ron Darling (16-5) et Roger McDowell.

Ils avaient pourtant réussi 35 coups sûrs lors des deux premiers matches de cette série.

On a prétendu à tort, au cours des derniers jours, qu'une défaite des Expos face aux Mets signifierait leur élimination officielle de la course au championnat de la section Est. Le fait est que les Expos doivent subir deux autres revers (match d'hier non inclus) avant d'être écartés.

L'erreur vient du fait que les Expos ne joueront que 161 matches cette saison, une rencontre annulée contre Atlanta ne devant pas être reprise. Mais si, par un quelconque miracle, les Expos devaient se retrouver à un demi match des Mets en fin de saison, il faudrait obligatoirement reprendre cette rencontre. Mais n'ayez crainte. Les Expos seront éliminés dans les prochains jours.

Tim Wallach était quant à lui absent pour un troisième match de suite, en raison d'une blessure à une cheville. Il est question qu'il revienne au jeu lors du premier match de la série à St. Louis, demain soir.

« Les Nordiques ont démontré beaucoup d'intérêt, de même que les Capitals de Washington et les Blackhawks de Chicago, a précisé DeBlois à la station radiophonique CJLM de Joliet. Mais Phil Esposito s'est montré très persuasif et j'ai finalement accepté son offre ».

Libéré par le Canadien au mois d'août, DeBlois a accepté le contrat des Rangers après avoir considéré les offres de plusieurs équipes de la Ligue nationale.

« Les Nordiques ont démontré beaucoup d'intérêt, de même que les Capitals de Washington et les Blackhawks de Chicago, a précisé DeBlois à la station radiophonique CJLM de Joliet. Mais Phil Esposito s'est montré très persuasif et j'ai finalement accepté son offre ».

DeBlois avec les Rangers

(PC) — Lucien DeBlois poursuivra sa carrière avec les Rangers de New York, à l'endroit même où il avait amorcé sa carrière en 1977. Joueur autonome, il a signé mardi matin une entente de plusieurs saisons avec la formation new-yorkaise.

Libéré par le Canadien au mois d'août, DeBlois a accepté le contrat des Rangers après avoir considéré les offres de plusieurs équipes de la Ligue nationale.

« Les Nordiques ont démontré beaucoup d'intérêt, de même que les Capitals de Washington et les Blackhawks de Chicago, a précisé DeBlois à la station radiophonique CJLM de Joliet. Mais Phil Esposito s'est montré très persuasif et j'ai finalement accepté son offre ».

DeBlois, qui a également évolué pour les Jets de Winnipeg et les Rockies du Colorado dans la Ligue nationale, a longuement réfléchi avant de prendre sa décision.

« Il y avait plusieurs choses à considérer, a ajouté DeBlois. Bien que la proposition des Nordiques était intéressante, je dois avouer que le système de taxation prévalant aux États-Unis a pesé dans la balance ».

Esposito, nommé directeur général des Rangers au cours de l'été, tente depuis sa nomination de donner plus d'aplomb à son offensive et il n'a pas ménagé ses efforts en ce sens. L'acquisition de DeBlois en est la dernière preuve.

En deux saisons avec le Canadien, DeBlois a éprouvé toutes sortes d'ennuis. Il a entre autres été ralenti par diverses blessures.

BASEBALL

Table of baseball league standings for Ligue Nationale and Ligue Américaine, including columns for team names and statistics.

Table of baseball league standings for Ligue Nationale and Ligue Américaine, including columns for Section Est and Section Ouest with player statistics.

Table of baseball league standings for Ligue Américaine, including columns for Section Est and Section Ouest with player statistics.

FOOTBALL

Table of football league standings for Ligue Canadienne and Ligue Canadienne, including columns for team names and statistics.

Guy Rouleau se rapportera à Pierre Creamer

12 recrues au camp du Canadien

RICHARD MILO

(PC) — Le Canadien a retenu 12 joueurs pour participer au 'vrai' camp de l'équipe à l'issue de l'entraînement des recrues qui s'est terminée au Forum, hier.

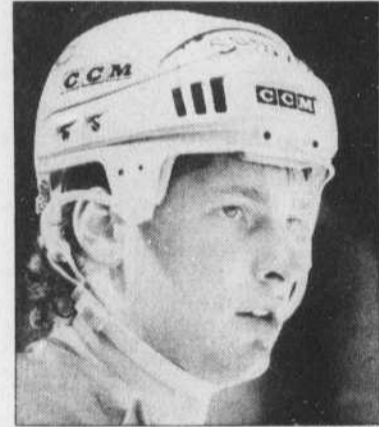
Deux gardiens ont été retenus, Vincent Riendeau et Jocelyn Perreault, tandis que Guy Rouleau, le champion compteur de la Ligue Junior Majeure du Québec, fait partie du nombre des joueurs qui ne seront pas invités au camp officiel qui s'ouvrira au Forum, demain.

« Ce fut difficile et nous avons dû laisser les sentiments de côté. Il n'y avait pas de place pour ceux qui ne sont pas des candidats pour la première équipe », a commenté Jean Perron en mentionnant les noms de Rouleau et Gilles Thibaut. Celui-ci a évolué avec les Canadiens de Sherbrooke, l'an dernier.

Au centre, le Canadien a choisi Shayne Corson, Martin Desjardins et Mike Keane, la révélation du camp; à l'aile gauche, il a retenu les noms de Benoit Brunet, Mark Pederson, le premier choix de l'équipe au dernier repêchage, ainsi que Ernie Vargas; à l'aile droite, il a opté pour José Charbonneau et Rocky Dundas, tandis que deux défenseurs, Rick Hayward et Scott Sandelin, se joindront au groupe de 44 joueurs qui participent au 'vrai' camp.

Un total de 47 joueurs ont pris part au pré-camp du Canadien. À l'exception de Todd Gregory (Peterborough) et Mike Claringbull (Medicine Hat), tous les autres joueurs se présenteront à l'entraîneur des Canadiens de Sherbrooke, Pierre Creamer, à Verdun, demain.

Guy Rouleau était déçu mais il a



Shayne Corson

reconnu qu'il n'a guère impressionné après avoir appris qu'il ne participera pas au camp d'entraînement du Canadien qui s'amorcera au Forum, demain.

« Je suis déçu mais je n'ai pas connu un bon camp. Il ne me reste plus qu'à essayer de faire l'équipe là-bas (à Sherbrooke) », a-t-il dit au sortir du vestiaire, hier.

Rouleau n'a pas affiché autant d'ardeur qu'on aurait voulu et André Boudrias, le directeur du recrutement du Canadien, avait d'ailleurs confié, mardi, qu'il pourrait travailler plus fort.

Après avoir pris connaissance des propos de Boudrias, Rouleau a expliqué qu'il n'a pas l'habitude de réaliser de bonnes performances au début de l'entraînement.

« Je n'ai pas encore retrouvé ma vitesse mais ça viendra. Ce n'est qu'une question de temps », a-t-il révé-

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 19

AVIS EST donné que la compagnie CHIFFRE INTERNATIONAL L.TÉE., compagnie provinciale ayant son siège social en la cité et district de Montréal, province de Québec, demandera au Ministère des Coopératives et Corporations, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

SIMCANA L.TÉE. PRENEZ AVIS que la compagnie SIMCANA L.TÉE., régie par la première partie de la Loi sur les compagnies du Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

AVIS EST donné que le requérant NORBERT LAGACE sis à Matapédia, cité Bonaventure, P.Q., détenteur du permis Q-501321-001, région 1, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer le dit permis en faveur de P.A. Leblanc et fils inc. sis à New-Richmond, cité Bonaventure, P.Q., région 1, de tout conformément aux dispositions de l'article 30 des R.P.R.I.C.T.Q. et demande à ce que la décision soit exécutoire immédiatement.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12ième jour de août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRESENTOIRS PLEXIFAB INC. PLEXIFAB DISPLAY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour de août 1986, sous le numéro 370390.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 août 1986 à la Banque TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à John Mart Enterprises Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour d'août 1986 sous le numéro 376494.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 août 1986 à la Banque TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à John Mart Enterprises Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour d'août 1986 sous le numéro 376494.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 août 1986 à la Banque TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à John Mart Enterprises Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour d'août 1986 sous le numéro 376494.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 août 1986 à la Banque TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à John Mart Enterprises Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour d'août 1986 sous le numéro 376494.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 août 1986 à la Banque TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à John Mart Enterprises Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour d'août 1986 sous le numéro 376494.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 août 1986 à la Banque TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à John Mart Enterprises Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour d'août 1986 sous le numéro 376494.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 août 1986 à la Banque TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à John Mart Enterprises Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour d'août 1986 sous le numéro 376494.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 août 1986 à la Banque TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à John Mart Enterprises Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour d'août 1986 sous le numéro 376494.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 août 1986 à la Banque TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à John Mart Enterprises Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour d'août 1986 sous le numéro 376494.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 août 1986 à la Banque TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à John Mart Enterprises Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour d'août 1986 sous le numéro 376494.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 août 1986 à la Banque TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à John Mart Enterprises Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ième jour d'août 1986 sous le numéro 376494.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 septembre 1986 par lequel Comtech Group International Limited a transféré et cédé toutes ses créances et comptes de livres, présents et futurs, ayant trait à sa division Service de la paye Comtech à titre de garantie à Guaranty Trust Company of Canada a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 4 septembre 1986 sous le numéro 3767005.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 septembre 1986 par lequel Comtech Group International Limited a transféré et cédé toutes ses créances et comptes de livres, présents et futurs, ayant trait à sa division Service de la paye Comtech à titre de garantie à Guaranty Trust Company of Canada a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 4 septembre 1986 sous le numéro 3767005.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 septembre 1986 par lequel Comtech Group International Limited a transféré et cédé toutes ses créances et comptes de livres, présents et futurs, ayant trait à sa division Service de la paye Comtech à titre de garantie à Guaranty Trust Company of Canada a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 4 septembre 1986 sous le numéro 3767005.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 septembre 1986 par lequel Comtech Group International Limited a transféré et cédé toutes ses créances et comptes de livres, présents et futurs, ayant trait à sa division Service de la paye Comtech à titre de garantie à Guaranty Trust Company of Canada a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 4 septembre 1986 sous le numéro 3767005.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 septembre 1986 par lequel Comtech Group International Limited a transféré et cédé toutes ses créances et comptes de livres, présents et futurs, ayant trait à sa division Service de la paye Comtech à titre de garantie à Guaranty Trust Company of Canada a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 4 septembre 1986 sous le numéro 3767005.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 septembre 1986 par lequel Comtech Group International Limited a transféré et cédé toutes ses créances et comptes de livres, présents et futurs, ayant trait à sa division Service de la paye Comtech à titre de garantie à Guaranty Trust Company of Canada a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 4 septembre 1986 sous le numéro 3767005.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 septembre 1986 par lequel Comtech Group International Limited a transféré et cédé toutes ses créances et comptes de livres, présents et futurs, ayant trait à sa division Service de la paye Comtech à titre de garantie à Guaranty Trust Company of Canada a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 4 septembre 1986 sous le numéro 3767005.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 septembre 1986 par lequel Comtech Group International Limited a transféré et cédé toutes ses créances et comptes de livres, présents et futurs, ayant trait à sa division Service de la paye Comtech à titre de garantie à Guaranty Trust Company of Canada a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 4 septembre 1986 sous le numéro 3767005.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 septembre 1986 par lequel Comtech Group International Limited a transféré et cédé toutes ses créances et comptes de livres, présents et futurs, ayant trait à sa division Service de la paye Comtech à titre de garantie à Guaranty Trust Company of Canada a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 4 septembre 1986 sous le numéro 3767005.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 septembre 1986 par lequel Comtech Group International Limited a transféré et cédé toutes ses créances et comptes de livres, présents et futurs, ayant trait à sa division Service de la paye Comtech à titre de garantie à Guaranty Trust Company of Canada a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 4 septembre 1986 sous le numéro 3767005.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 septembre 1986 par lequel Comtech Group International Limited a transféré et cédé toutes ses créances et comptes de livres, présents et futurs, ayant trait à sa division Service de la paye Comtech à titre de garantie à Guaranty Trust Company of Canada a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 4 septembre 1986 sous le numéro 3767005.

Advertisement for 'Liquidation 86' by 'Ville Marie inc.' with contact information: 2995, rue Hochelaga, 527-8525, Métro Préfontaine.